



INFRALOG NPDC

Lille, le 30 janvier 2018

Monsieur le Directeur de l'INFRALOG Nord – Pas-de-Calais,

Objet : Préavis de grève.

La rencontre que nous avons eue dans le cadre de la Demande de Concertation Immédiate du 19 janvier 2018 ne répond pas aux revendications des cheminots de l'établissement Infralog NPDC.,

Les craintes de ces agents, relayées par la CGT, ne sont pas dissipées suite aux réponses que vous nous apportez dans le Relevé de Conclusion Concerté.

En conséquence, et conformément à l'article L 2512.2 du Code du Travail, nous vous déposons un préavis de grève reductible par période de 24h00 couvrant la période du 07 février 2018 à 20h00 au 09 février 2018 à 08h00.

Ce préavis concerne tous les cheminots de l'établissement INFRALOG NPDC, ainsi que ceux amenés à les remplacer.

Il est motivé par les revendications suivantes :

-l'emploi :

Les vacances au CO doivent être rapidement comblées afin que les agents puissent travailler correctement. Les CO doivent être établis pour chaque équipe, chaque brigade...

- L'externalisation :

La CGT exige que toutes les tâches correspondant à des métiers de cheminots soient réinternalisées.

-Travail « agent seul »:

La CGT exige l'arrêt immédiat du travail « agent seul », à l'infralog NPDC , D'autres établissements de réseau M & T ont déjà pris cette responsabilité.

Monsieur le Directeur, la délégation CGT reste à votre disposition pour les négociations requises, et vous présente ses salutations les plus Cheminotes.

Pour la CGT :

LANSIAUX Laurent